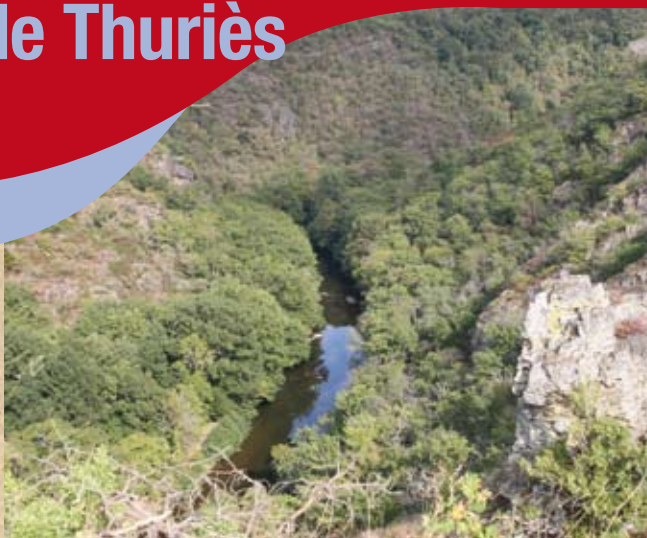


Sentier de Thuriès



Balade bucolique autour du piton rocheux de Thuriès, d'où la tour domine encore fièrement le Viaur, profitez, lors de la rando, de la fraîcheur du cours d'eau. Pourquoi ne pas explorer le site de Thuriès, aujourd'hui sécurisé ? Un conseil : évitez de vous engager dans cette randonnée en période de hautes eaux.



Info pratique

Syndicat d'initiatives de Pampelonne
Avenue du Viaur – 81190 PAMPELONNE
05 63 76 39 66 –
www.pampelonne-tarn.fr
tourismepampelonne@orange.fr

Espaces Rando et Paysages
6 rue Saint Clair – 81000 ALBI
05 63 47 73 06
info@rando-tarn.com
www.randonnee-tarn.com

Bon à savoir

Cette ancienne place-forte militaire, dont persiste la tour, veillait sur la vallée du Viaur. Prise par surprise par les Anglais lors de la guerre de Cent ans, elle fut sans doute démantelée sous Richelieu.



Alt min 260 m Alt max 425 m
NIVEAU FACILE

CODE DE BALISAGE

-  BONNE DIRECTION
-  CHANGEMENT DE DIRECTION
-  MAUVAISE DIRECTION





Le départ se fait place du foirail. Prendre la rue Tarramagnou. Aux trois premières intersections, continuer tout droit. A la quatrième, prendre à droite et suivre le chemin qui descend. Passer devant la cabane des champs et atteindre la route.

1 Arrivé au parking du château de Thuriès, suivre la route qui descend pendant environ 50 m, et, en contrebas, emprunter le chemin qui descend dans les sous-bois en pente abrupte.

2 Le sentier débouche sur une route goudronnée. La suivre en descendant. Au niveau du pont, prendre le chemin qui part à main droite, pour continuer sur la même rive

du Viaur, dans les sous bois. Continuer tout droit.

3 Une fois parvenu aux ruines de l'ancien moulin, remonter en direction du château de Thuriès par le chemin en lacets entre rochers et landes (cavités utilisées lors de l'aménagement du barrage pour la protection des ouvriers ou le stockage des explosifs).

4 Atteindre la route goudronnée, la remonter sur 50 m puis la quitter pour emprunter le chemin (retour) sur la gauche qui rejoint le village.

RANDONNER, C'EST AUSSI PRÉVOIR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ (CHAUSSURES, VÊTEMENTS, EAU...) ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT DU SENTIER